



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Administration Economique et Sociale (AES)

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou prérequis
Parcours « Protection sociale, politiques sociales » (PSPS)	MIM408	M1									x	
Parcours « Travail, Ergonomie et Ressources Humaines » (TE-RH)	MIM401	M1									x	
Parcours « Anticipation et Gestion de l'Emploi et des Compétences » (AGEC)	MPM509	M2	x							x		M1 TE-RH, et M1 PSPS
Parcours « Cadre de la Mutualité, des Assurances et de la Prévoyance » (CAMAP)	MPM503	M2	x	x						x		M1 PSPS, M1 SES et M1 TE-RH
Parcours « Chargé.e d'études et de recherches économiques et sociales	MIM502	M2	x	x								M1 PSPS, M1 SES, M1 TE-RH
Parcours « Cadres des Organismes du Secteur Social »	MPM508	M2	x							x		M1 PSPS et M1 TE-RH
Parcours Ergonomie, Organisation et espaces du travail (EOET)	MP510L MPT510	M2	x					x	École Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Paris La Villette.	x		M1 TE-RH et M1 PSPS
Parcours « Gestion des organismes de sécurité sociale » (GEOSS)	Nouveau code en attente	M2	x				x	x	EN3S, Saint Etienne			
Parcours « Gestion stratégique des ressources humaines » (GSRH)	MPT50G MPT50T MPT50U MPT50H	M2	x	x						x		M1 TE-RH, et M1 PSPS

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

3. Organisation des examens

Pour les parcours M1 PSPS et M1 TE-RH les examens ont lieu durant les périodes d'examen du calendrier universitaire fixé par l'université.

Pour tous les parcours de M2 de la mention, le calendrier est propre au parcours. Certaines matières font l'objet d'un examen en fin de semestre (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

4. Organisation des sessions d'examen

Pour les parcours M1 PSPS et M1 TE-RH : session 1-session 2

Pour le parcours M2 AGEC : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

Pour le parcours M2 CAMAP : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

Pour le parcours M2 CEES : session unique, sans rattrapage ou 2^{nde} chance

Pour le parcours M2 COSS : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

Pour le parcours EOET : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

Pour le parcours M2 GEOSS : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

Pour le parcours M2 GSRH : session unique, 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée

5. Nature des stages / Expériences professionnelles

Pour les parcours M1 PSPS et M1 TE-RH : le stage est facultatif, il ne fait pas l'objet d'une validation ni ne donne droit à une bonification

Pour le parcours M2 AGEC : pour les étudiants inscrits en formation initiale une expérience professionnelle dans le domaine du M2 est obligatoire ; sa durée en équivalent temps plein (35h semaine) et complet (5 jours semaine) doit être d'au moins trois mois.

Pour le parcours M2 CAMAP : expérience professionnelle obligatoire de 6 mois à temps plein (apprentissage, contrat de professionnalisation, stage)

Pour le parcours M2 CEES, un stage d'au moins 3 mois (à temps complet) est obligatoire pour les étudiants inscrits en filière professionnelle

Pour le parcours M2 COSS : expérience professionnelle obligatoire de 3 à 6 mois équivalent temps plein (apprentissage, contrat de professionnalisation, stage)

Pour le parcours EOET : expérience professionnelle obligatoire minimum 90 jours ouvrés équivalent temps plein, soit 630 heures pour le travail personnel de stage auxquelles s'ajoute la rédaction du mémoire

Pour le parcours M2 GEOSS : stage obligatoire en organisme de protection sociale, 4 semaines

Pour le parcours M2 GSRH : formation uniquement en apprentissage

6. Notation des épreuves

Dans les parcours M1 PSPS et M1 TE-RH : une matière fait l'objet d'une validation

Dans le parcours M2 AGEC : toutes les matières font l'objet d'une notation

Dans le parcours M2 CAMAP :

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui

Existence (s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dans le parcours M2 COSS :

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

Dans le parcours M2 CEES

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

Pour le parcours M2 EOET

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dans le parcours M2 GEOSS :

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui (l'évaluation sera faite par UE et non par matière)

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dans le parcours M2 GSRH :

Existence de matière(s) non notées (matières à validation (VAL)) : oui

Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

7. Dispositions spécifiques de validation

Dans les parcours M1 PSPS et M1 TE-RH :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : non

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non [

Dans le parcours M2 AGEC :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : aucune matière non notée

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : aucune UE non notée

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

Dans le parcours M2 CAMAP :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui (validation par la présence à l'enseignement concerné)

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : aucune UE non notée

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

Dans le parcours M2 CEES :

Notes minimales par matière notée : oui

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui

Notes minimales par U.E. notée : oui Pour obtenir le M2 CEES, une note minimale de 10 est exigée pour l'UE3 du second semestre (« Module professionnel : Etude 2- Mémoire de stage » ou « Module de Recherche : Recherche 2 »).

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : oui

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

Dans le parcours M2 COSS :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui (validation par la présence à l'enseignement concerné)

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : oui (validation par la présence à l'enseignement concerné)

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

Dans le parcours M2 EOET :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : toutes les matières entrent dans une UE.

Notes minimales par U.E. notée : oui exclusivement pour l'UE relative à l'expérience professionnelle dans le cadre d'un stage et la rédaction de mémoire. La note minimale de 10 est requise pour l'obtention du M2 pour cette UE.

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : non

Notes minimales par regroupement d'U.E. : la moyenne des notes obtenues aux UE doit être égale ou supérieure à 10/20 pour l'obtention du M2

Dans le parcours M2 GEOSS :

Notes minimales par matière notée : non

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : non

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : aucune UE non notée

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

Dans le parcours M2 GSRH :

Notes minimales par matière notée : non, sauf pour la note de méthodologie mémoire en 1^{ère} année de M2, et la note de mémoire en 2^{ème} année de M2, pour lesquelles l'étudiant doit obligatoirement obtenir la note de 10/20.

Mention « validée » obligatoire par matière non notée : oui (validation par la présence à l'enseignement concerné)

Notes minimales par U.E. notée : non

Mention « validée » obligatoire par U.E. non notée : aucune UE non notée

Notes minimales par regroupement d'U.E. : non

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens			Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)	
M1 PSPS	MIM408	M1	français	Durant période examens	Session 1- session 2	Facultatif		x		
M1 TE-RH	MIM401	M1	français	Durant période examens	Session 1- session 2	Facultatif		x		
M2 AGEC	MPM509	M2	français	Hors période examen	Session unique	Obligatoire pour étudiants en FI	3 mois équivalent temps plein et complet			
M2 CAMAP	MPM503	M2	français	Hors période d'examen	Session unique	Expérience professionnelle obligatoire 'apprentissage, professionnalisation, stage)	6 mois équivalent temps plein	x		
M2 CEES	MIM502	M2	français	Hors période examen	Session unique	Obligatoire pour étudiants en filière professionnelle	3 mois équivalent temps plein et complet			
M2 COSS	MPM508	M2	français	Hors période d'examen	Session unique	Expérience professionnelle obligatoire 'apprentissage, professionnalisation, stage)	3 mois équivalent temps plein	x	x	
M2 EOET	MP510L MPT510	M2	français	Hors période d'examen	Session unique	Expérience professionnelle obligatoire dans le cadre d'un travail personnel de stage de minimum 90 jours ouvrés et de rédaction d'un mémoire	90 jours / équivalent temps plein (630 h)	oui	non	
M2 GEOSS	Nouveau	M2	français	Hors période examen	Session unique	Obligatoire	4 semaines	x		
M2 GSRH	MPT50G MPT50T MPT50U MPT50H	M2	français	Hors période examen	Session unique	Pas de stage (apprentissage uniquement)		x		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
M1 PSPS	MIM408	M1		x			
M1 TE-RH	MIM401	M1		x			
M2 AGEC	MPM509	M2					
M2 CAMAP	MPM503	M2		x			
M2 CEES	MIM502	M2	x		x		
M2 COSS	MPM508	M2		x		x	
M2 EOET	MP510L MPT510				x		
M2 GEOSS	Nouveau	M2					
M2 GSRH	MPT50G MPT50T MPT50U MPT50H	M2	x	x			